

Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 MARS 2018

N° 16/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 mars 2018,

Objet de la délibération :

Personnel :

- Création poste de responsable technique
- Tableau des effectifs

Nombre de membres

- En exercice :	98
- Présents titulaires :	73
- Absents :	
• Dont suppléés :	5
• Dont représentés :	7
• Excusés :	4
• Non excusés :	9
- Votants :	85

Résultat du vote

- Pour : 85
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-16-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/03/2018



L'an deux mil dix-huit,
Le douze mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Morel Nicole à Mme Beauvais Michèle, M. Prost Jean-Paul à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Groshenry Maxime, M. Quété Gérard à M. Bourquin Michel

Suppléé(e)s

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Hebert Guy par M. Boilloz Jean-Claude

Excusé(e)

Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Chopard Félix & Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Boillon Jean-Maurice & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van De Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Vu la délibération n° 104/17 du 26/06/17 sur le tableau des effectifs,

Compte tenu de/du :

- la mutation de Madame Eglantine AUBIN originaire de la Communauté de Communes de l'Île de Ré au 1^{er} février 2018 sur un poste d'adjoint technique remplaçant un poste d'adjoint administratif
- lancement de la procédure de recrutement d'un responsable technique qui occupera soit un poste de technicien principal ou d'ingénieur
- remplacement d'un agent au poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à Nautilou en raison d'une impossibilité de travail en milieu chloré par un poste d'adjoint technique
- création d'un poste de permanent dédié à l'accueil/caisse et à l'entretien de Nautilou sur un poste d'adjoint administratif
- remplacement d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe par un poste d'adjoint administratif au service « instruction du droit des sols »
- la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel

Le Président propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet au service ordures ménagères,
- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie C au service ordures ménagères à compter du 1^{er} février 2018,
- Le maintien de l'emploi de technicien supérieur principal 2^{ème} classe et de la création d'un emploi d'ingénieur à temps complet,
- Le maintien du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- La création d'un poste d'adjoint administratif à Nautiloue à temps complet,
- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Par conséquent le tableau des effectifs modifié est le suivant

FILIERE ADMINISTRATIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT**
Attaché Principal	A	1	TC	T
Attaché	A	2	TC	T
		3	TC	NT
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	5	TC	T
		1	TNC	T
Adjoint Administratif	C	4	TC	T
		1	TNC	T
		1	TC	NT
		2	TNC	NT

FILIERE TECHNIQUE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT **
Ingénieur	A	1	TC	T/NT
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	TC	T/NT
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	B	2	TC	T
Adjoint Technique	C	3	TC	T
		1	TNC	T
		1	TC	NT

FILIERE SPORTIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT**
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	2	TC	T
Educateur APS	C	3	TC	T

FILIERE ANIMATION/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT**
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	T	TC

*TC = Temps complet / TNC = temps non complet

** T = Titulaire / NT = non titulaire

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- De supprimer l'emploi d'adjoint administratif à temps complet au service ordures ménagères,
- De créer un emploi d'adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie C au service ordures ménagères à compter du 1^{er} février 2018,
- De maintenir l'emploi de technicien supérieur principal 2^{ème} classe et de créer un emploi d'ingénieur à temps complet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-16-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2018



- De maintenir le poste d'adjoint technique 1ère classe et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet,
- De créer un poste d'adjoint administratif à Nautilou à temps complet,
- De supprimer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe et de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- D'ouvrir les crédits nécessaires,
- De valider le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 12.03.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNIANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-16-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/03/2018

